



***Avenant n°1 à la convention constitutive
du groupement de commandes entre :***

Le PETR du Pays de Brie et Champagne

Le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat

Le syndicat mixte du Nord Haute-Marne

*Appui méthodologique et évaluation commune
en coopération
du programme LEADER 2014-2020 (Prestation Intellectuelle)*

Articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la Commande Publique

RF
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2021
051-200061083-20211215-DE_2021_022-DE

Groupement de commandes entre :

- Le PETR du Pays De Brie et Champagne, représenté par son Président, Monsieur Patrice VALENTIN, dûment habilité par la délibération N DEL_2020_15 du conseil syndical en date du 30/07/2020,
- Le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat, représenté par son Président, Monsieur Daniel FONTAINE, dûment habilité par la délibération N° DE_2020_011 du comité syndical en date du 29/09/2020,
- Le syndicat mixte du Nord Haute-Marne, représenté par son Président, Monsieur Quentin BRIERE, dûment habilité par la délibération N°16-09-2020 du comité syndical en date du 28/09/2020,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 2113-6 et suivants du code de la commande publique,

VU la convention constitutive du groupement de commandes entre le PETR du Pays de Brie et Champagne, le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne et le Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 » signée le 03/06/2021,

VU la délibération n° XXXX du XXXX du Syndicat mixte du Nord Haute-Marne relative à la validation de l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »,

VU la délibération n° XXXX du XXXX du Syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat relative à la validation de l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »,

VU la décision XXXX du XXXX du Président du PETR du Pays de Brie et Champagne autorisant la signature de l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la prestation intellectuelle « Appui méthodologique et réalisation de l'évaluation commune en coopération du programme LEADER 2014-2020 »

Il a été convenu ce qui suit :



Article 1- OBJET

Par convention en date du 03/06/2021, le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat a été désigné coordonnateur du groupement de commandes. Le présent avenant a pour objet de modifier le coordonnateur du groupement de commandes.

Article 2- MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 est modifié comme suit :

Les parties conviennent de désigner le PETR du Pays de Brie et Champagne comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le siège administratif du groupement est fixé au siège du PETR du Pays de Brie et Champagne :

Mairie de Sézanne – Place de l'Hôtel de Ville 51120 SEZANNE

Adresse postale : 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.

Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et le syndicat mixte du Nord Haute-Marne lui donnent ainsi mandat pour assurer l'exercice des missions définies dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Article 3- ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par tous les membres du groupement.

Les autres dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes signée le 03/06/2021 demeurent inchangées et applicables.

Article 4– LITIGES

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant relève de la compétence du tribunal administratif de Châlons en Champagne.



Fait en 3 exemplaires à Vitry le François, le

**Le Président du PETR du Pays de Brie et Champagne,
Monsieur Patrice VALENTIN**

Cachet :

Signature :

**Le Président du syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat,
Monsieur Daniel FONTAINE**

Cachet :

Signature :

**Le Président du syndicat mixte du Nord Haute-Marne,
Monsieur Quentin BRIERE**

Cachet :

Signature :